

Commune de Coulimer
Département de l'Orne

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le trois mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Coulimer s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe BARBE, maire de Coulimer.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Philippe BARBE, maire ; Benoît AGUINET, Christine ROGUET, adjoints ; Hélène BRUSIN, Fabien COUTANT, Laurent DAGUENET, Thierry FAYET, Nathalie SAUQUES, conseillers.

Étaient absents : Olivier BOURGOUIN, Florie-Anne GARDY, Julie VERBEKE

Fabien COUTANT a été nommé secrétaire de séance

Date de convocation : 21/02/2022

Date d'affichage : 07/03/2022

Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal
- 1. Vote du Compte Administratif 2021 Lotissement
- 2. Approbation du Compte de Gestion 2021 Lotissement
- 3. Affectation du résultat Budget lotissement
- 4. DM N°1 lotissement
- 5. Vote du Compte administratif 2021 Commune
- 6. Approbation du Compte de Gestion 2021 Commune
- 7. Affectation du résultat Budget commune
- 8. Budget supplémentaire 2022 Commune
- 9. Subventions aux associations
 - Questions et informations diverses
- Concession cimetièrè

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance précédente.

Délibération 2022-17	Approbation du compte administratif 2020 Lotissement communal
----------------------	--

Conformément à l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. Le conseil municipal siège alors sous la présidence de Christine ROGUET

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Résultats reportés	0,00 €	8400,00 €
Dépenses de l'exercice	88 649.61 €	97 049.61 €
Recettes de l'exercice	88 649.61 €	88 649.61 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	-8 400,00 €
Résultat de clôture 2021	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €

- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Délibération 2022-18	Approbation du compte de gestion 2021 Lotissement communal
----------------------	---

Le conseil municipal, après avoir entendu la lecture du compte de gestion dressé par la trésorerie, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'Ordonnateur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le Compte de Gestion 2021 dressé par la trésorerie

Délibération 2022-19	DM N°1 Lotissement communal
----------------------	------------------------------------

Vu le Budget Primitif 2022 adopté le 13/01/2022,
Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Autorise** le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n° 1 et détaillés dans le tableau ci-dessous.

DEPENSES			RECETTES		
Fonctionnement					
Chap 011	Cpte 6045	+410 €	Chap 042	Cpte 71355	+410 €
Investissement					
Chap 040	Cpte 3555	+410 €	Chap 16	Cpte 1687	+410 €

Ces mouvements s'équilibrent en dépense et en recette, en section de fonctionnement et en section d'investissement

Délibération 2022-20	Approbation du Compte Administratif 2021 Budget Principal
----------------------	--

Conformément à l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. Le conseil municipal siège alors sous la présidence de Christine ROGUET

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Résultats reportés	178 743.02 €	-638.05 €
Dépenses de l'exercice	267 055.12€	81 052.52 €
Recettes de l'exercice	340 870.92 €	170 883.37 €
Résultat de l'exercice	73 815.80 €	89 830.85 €
Résultat de clôture 2021	252 558.82	89 192.80 €
Restes à réaliser	0,00 €	0.00 €

- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Délibération 2022-21	Approbation du compte de gestion 2021 Budget Principal
----------------------	---

Le conseil municipal, après avoir entendu la lecture du compte de gestion dressé par la trésorerie, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'Ordonnateur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le Compte de Gestion 2021 dressé par la trésorerie

Délibération 2022-22	Affectation du résultat 2021 Budget Principal
----------------------	--

Le conseil municipal, constatant que le Compte Administratif présente :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :	
Un résultat de clôture de l'exercice 2020	178 743.02 €
Un résultat positif pour l'exercice 2021	73 743.02 €
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2021	252 558.82 €
EN SECTION D'INVESTISSEMENT	
Un résultat de clôture de l'exercice 2021	89 192.80 €
Un solde des restes à réaliser 2021	0.00 €
Soit un besoin de financement de	0.00 €

- **Décide** à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :

EN SECTION D'INVESTISSEMENT de l'exercice 2022	
Au compte 1068 (recettes)	0.00 €
EN SECTION DE FONCTIONNEMENT de l'exercice 2022	
Le solde au 002 (résultat reporté)	252 558.82

Délibération 2022-23	Vote du Budget Supplémentaire 2022 Budget principal
----------------------	--

Vu le Budget Primitif 2022 adopté le 13/01/2022,
Vu l'affectation du résultat voté le 03/03/2022

Monsieur le Maire présente le projet de budget supplémentaire pour l'année 2022 dont les recettes et les dépenses s'équilibrent en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **Adopte** le budget primitif tel qu'il est présenté

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	252 558.82 €.	252 588.82 €.
INVESTISSEMENT	177 692.80 €.	177 692.80 €.

Vu le Budget Primitif 2022 adopté le 13/01/2022,
 Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Autorise** le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n° 1 et détaillés dans le tableau ci-dessous.

DEPENSES			RECETTES		
Fonctionnement					
Chap 023	Cpte 023	-67 000 €	Chap 75	Cpte 757	-70 000 €
			Chap 74	Cpte 747748	+ 3 000 €
TOTAL		-67 000 €	TOTAL		-67 000 €
Investissement					
			Chap 16	Cpte 1641	-66 000 €
				Cpte 168748	+133 000 €
			Chap 021	Cpte 021	-67 000 €
TOTAL		0.00 €	TOTAL		0.00 €

Ces mouvements s'équilibrent en dépense et en recette, en section de fonctionnement et en section d'investissement

Questions diverses

Tournée des chemins avec Gregory Vaile de la CDC
 Achat de 2 bancs-jardinières et 1 tour.

Fin de séance à 23 h